



## **COMMISSION DE MOTOCROSS**

### **SAISON 2018 :**

La nouvelle saison s'effectuera avec un championnat PROMOTION, il y aura toujours les catégories habituelles MX1 ,MX2,125CC ,85CC,65CC ,Vétérans, cela permettra ainsi à chaque pilote de rouler dans la catégorie lui étant adaptée.

### **Règlement du championnat PROMOTION**

La catégorie PROMOTION sera exclusivement réservée aux pilotes inscrits à l'année (catégories MX1/MX2/125). Il y aura une séance d'essai libre et trois manches dans la journée.

Lors de la première épreuve, en 1<sup>ère</sup> manche, les pilotes seront placés à la grille de départ par un tirage au sort avant l'entrée en grille et les pilotes non qualifiés se verront engagés dans la première et deuxième manche promotion en fonction du nombre de pilote qui est limité à 40 par série et la troisième manche sera réservé uniquement au promotion et placé après les pilotes promotion en grille.

Pour les épreuves suivantes, le placement des pilotes en grille sera fonction de leur classement en championnat.

Les cinq premiers pilotes au classement général de fin de championnat, seront récompensés à la remise des prix de fin d'année.

Les pilotes qui ne se qualifient pas en MX1, MX2, 125 pourront rouler avec la série PROMOTION à condition qu'elle ne soit pas complète. Ils seront hors classement.

Les cinq premiers pilotes finissant la saison se verront l'année suivante, basculés en mode normal avec les qualifications. Ils ne pourront pas réaliser une deuxième année de série PROMOTION.

Un classement féminin fera partie de ce championnat promotion.

### **Modification du règlement :**

L'inscription au championnat se fera 10 jours avant la première épreuve et les pilotes qui désirent s'inscrire à la journée, le feront jusqu'au mardi minuit avant la date de l'épreuve.

Nota : Les transpondeurs sont fournis par la ligue.

Afin d'assurer une bonne gestion des transpondeurs, une caution de 200€, par chèque ou espèces devra obligatoirement être versée. La caution sera rendue dès lors que le pilote ramènera le transpondeur.

### **TARIF SAISON 2018 Engagements à l'année**

Reprise et modification de l'article 2.1 du règlement MOTOCROSS Ligue des hauts de France Zone NORD.

-Toute inscription MX1,MX2,125 2t,PROMOTION devra être accompagnée d'un droit engagement de 330 € au 15 mars 2018 8 épreuves de motocross inscrites au calendrier de la ligue.

(Le bulletin sera à télécharger sur le site [www.liguemotoflandres.com](http://www.liguemotoflandres.com)

-Toute inscription VETERANS devra être accompagnée d'un droit engagement de 220 € au 15 mars 2018 épreuves de motocross inscrites au calendrier de la ligue.

(Le bulletin sera à télécharger sur le site [www.liguemotoflandres.com](http://www.liguemotoflandres.com)

-Toute inscription 85 CC devra être accompagnée d'un droit engagement de 198 € au 15 mars 2018 épreuves de motocross inscrites au calendrier de la ligue.

(Le bulletin sera à télécharger sur le site [www.liguemotoflandres.com](http://www.liguemotoflandres.com)

-Toute inscription 65 CC devra être accompagnée d'un droit engagement de 110 € au 15 mars 2018 épreuves de motocross inscrites au calendrier de la ligue.

(Le bulletin sera à télécharger sur le site [www.liguemotoflandres.com](http://www.liguemotoflandres.com)

Pour les tarifs des engagements à la journée se référer à l'article 2.2

Le président de la commission de motocross

Mr LETEVE Pierre.